

Le Temps

I. Le Temps. 1909-10-06.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

M. de Saint-Marcoux, l'auteur du monument, remercie les auteurs qui ont rendu hommage à son œuvre, et se félicite de la voir placée dans la ville de Berne à laquelle il a toujours porté une admiration ardente.

Le comité d'Anay approuve le salut du corps diplomatique à la Suisse, terre d'élection de ceux qui s'intéressent au progrès de la démocratie, à ses autorités, au président de la République, et à la réception à été dans la soirée offerte au délégué, au Schenker. Aujourd'hui la ville de Berne les invite à un banquet au casino, et mercredi, les fêtes se termineront par une excursion à Lausanne et à Montreux.

L'agitation syndicaliste

LA CRISE BARDINIÈRE

On nous télégraphie de Brest :

Dans une réunion tenue à Quimper à la préfecture et à laquelle assistaient tous les syndicats de marins pêcheurs affiliés à la fédération du Sud-Finistère, il a été décidé que les délégués ont exigé que les conditions dans lesquelles se vendait actuellement la sardine étaient misérables et n'assuraient pas leur existence. Certains syndicats se sont obligés de donner leurs bateaux et de s'engager comme simples matelots pour gagner leur pain quotidien. L'enquête faite par la fédération a d'ailleurs établi la véracité de ces situations.

Le 15 et 16 octobre, les délégués ont décidé à cet égard que le maximum de pêche par bateau sera réduit à 8,000 sardines et que la fédération se mettra en rapport avec les patrons pour leur proposer les points 15 et 20.

M. Le Bail a annoncé à l'assemblée que M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la marine, se propose de venir dimanche prochain à Douarnenez. Les délégués présents ont voté un ordre du jour de remerciements anticipés à M. Chéron.

LES DOCKERS DE MARSEILLE

Six cents dockers, employés à des déchargements de bois sur les quais de Marseille, se sont mis en grève hier soir. La cause du conflit est le refus du syndicat des négociants en bois de signer un nouveau contrat de travail, qu'ils acceptent cependant verbalement.

LES INSCRITS MARITIMES

Un nouvel incident s'est produit à Marseille à bord du paquebot *Moise*. Les chauffeurs s'étant plaints d'un travail excessif au cours du voyage de Marseille à Toulon, les patrons ont refusé de leur payer d'autre que ce qui est dû pour les services. Le syndicat des inscrits maritimes a adressé une protestation à M. Chéron.

SUR LES CHANTIERS DE LA LIGNE DE GALLARDON

La grève sur les chantiers du chemin de fer de Chartres à Gallardon est maintenant terminée. Les ouvriers des chantiers ont accepté de signer un nouveau contrat de travail, qu'ils acceptent cependant verbalement.

UN SYNDICAT DE LACTIERS

Les laticiers de l'arrondissement de Nancy viennent de constituer un syndicat « qui a pour but, disent les statuts, de créer des liens de confraternité entre ses membres, de veiller à la dignité du commerce de la lacterie et de maintenir la loyauté dans les transactions, de concourir aux intérêts communs à tous ses membres, une représentation constante organisée pour agir auprès du gouvernement, de la préfecture, des autorités municipales, de la loi de la commune et des particuliers, de fournir aux tribunaux et aux membres du syndicat des experts compétents », etc.

Académie des sciences

La séance est présidée par M. Bouchard. L'assistance est encore peu nombreuse.

Pourquoi les oiseaux retrouvent leur chemin. — M. Van Tieghem, en l'absence de M. Darboux, actuellement délégué aux fêtes de l'anniversaire de la découverte de l'Amérique, procède au dépouillement de la correspondance. Il donne lecture d'une note émanant du professeur Sée, de Linz (Autriche), dans laquelle se savant être l'hypothèse que les oiseaux migrateurs retrouvent leur chemin par l'attraction magnétique. Cette grande courbe est d'ailleurs géométrique. Cette grande courbe rappelle à M. Bouchard que se trouvant dans sa propriété de Saint-Pierre-du-Rouvray (Eure) il a constaté le 25 septembre dernier, par un beau jour, un grand nombre de perturbations magnétiques, le départ de toutes les hirondelles de la région. Cette coïncidence mérite d'être signalée.

Perturbation magnétique. — M. Angot adresse à l'Académie une note relative au phénomène magnétique dont il est question ci-dessus, et qui a été constaté à l'observatoire de Meudon, le 25 septembre 1909. Elle a été accompagnée d'une aurore boréale qui a été observée sur plusieurs points.

La température des étoiles. — M. Nordmann, jeune astronome bien connu par ses nombreux et savants travaux, s'est appliqué à mesurer la température des étoiles avec un appareil spécial qu'il a construit. Il résulte de ses travaux, analysés par M. Baillaud, que l'étoile « Delta de Persée » a une certaine étoile de la constellation du Taureau accuseraient de 5,600 degrés, celle de l'étoile polaire de 9,300, etc. Ces chiffres correspondent à ceux qui ont été obtenus par d'autres méthodes.

Botanique. — M. Guignard offre à l'Académie, de la part de son auteur, M. Georges Rouy, le onzième volume de la *Flora de France* publiée par ce savant botaniste. Il rappelle que cette publication est la plus importante qui ait été jusqu'ici consacrée à notre pays, et qu'elle est le fruit de la collaboration de la Corse et de l'Alsace-Lorraine. Comme ceux qui ont paru antérieurement, ce volume a exigé un travail considérable, occasionné surtout par l'étude et le contrôle des cartes et documents. Il donne lecture d'une note émanant de son auteur, M. Guignard, qui se félicite de la science à tous les points de vue. Il n'est pas douteux qu'il ne soit accueilli avec la même faveur que les précédents aussi bien à l'Académie qu'au public.

M. Edmond Perrier analyse un travail de M. A. Chevallier, actuellement en mission à la Côte-d'Ivoire, sur les différentes variétés d'ignames de ces régions qui sont ramené à trois principales.

FAITS DIVERS

Bureau central météorologique

Mardi 5 octobre. — La situation atmosphérique reste calme sur la nord et l'ouest de l'Europe.

Un centre cyclonique, qui se trouvait hier au sud de l'Islande, s'est rapproché des îles Britanniques, où le baromètre marque 753 mm à Malin-Head, après une baisse de 15 mm.

Des dépressions secondaires se forment sur la Scandinavie et en France, où elles ont produit de fortes pluies, surtout dans l'ouest et le nord de la Bretagne, et des orages de la Manche et de la Bretagne, et est noté un gros orage de variable intensité sur le littoral de l'Europe; en France, on a recueilli 20 mm d'eau à Dunkerque, 15 au Havre, 9 à Toulouse, 5 à Nancy, à Brest, 3 à Paris.

La température s'est un peu abaissée sur nos régions.

Ce matin le thermomètre marquait : à Seydisfjörður (Islande), 6° à Bodo, 15° à Bordeaux, 15° à Paris, 17° à Toulon, 20° à Nice.

On notait 15° au mont Aigoual, 12° au puy de Dôme, 5° au pic du Midi.

En France, des pluies sont probables avec temps doux; elles seront abondantes dans le Midi.

A Paris, hier, la température moyenne (19° à 6 mm) a été comprise entre 15° et 20°.

A la tour Eiffel, température maximum 18°; minimum 13°.

LES DOCKERS DE MARSEILLE

Six cents dockers, employés à des déchargements de bois sur les quais de Marseille, se sont mis en grève hier soir. La cause du conflit est le refus du syndicat des négociants en bois de signer un nouveau contrat de travail, qu'ils acceptent cependant verbalement.

LES INSCRITS MARITIMES

Un nouvel incident s'est produit à Marseille à bord du paquebot *Moise*. Les chauffeurs s'étant plaints d'un travail excessif au cours du voyage de Marseille à Toulon, les patrons ont refusé de leur payer d'autre que ce qui est dû pour les services. Le syndicat des inscrits maritimes a adressé une protestation à M. Chéron.

SUR LES CHANTIERS DE LA LIGNE DE GALLARDON

La grève sur les chantiers du chemin de fer de Chartres à Gallardon est maintenant terminée. Les ouvriers des chantiers ont accepté de signer un nouveau contrat de travail, qu'ils acceptent cependant verbalement.

UN SYNDICAT DE LACTIERS

Les laticiers de l'arrondissement de Nancy viennent de constituer un syndicat « qui a pour but, disent les statuts, de créer des liens de confraternité entre ses membres, de veiller à la dignité du commerce de la lacterie et de maintenir la loyauté dans les transactions, de concourir aux intérêts communs à tous ses membres, une représentation constante organisée pour agir auprès du gouvernement, de la préfecture, des autorités municipales, de la loi de la commune et des particuliers, de fournir aux tribunaux et aux membres du syndicat des experts compétents », etc.

Académie des sciences

La séance est présidée par M. Bouchard. L'assistance est encore peu nombreuse.

Pourquoi les oiseaux retrouvent leur chemin. — M. Van Tieghem, en l'absence de M. Darboux, actuellement délégué aux fêtes de l'anniversaire de la découverte de l'Amérique, procède au dépouillement de la correspondance. Il donne lecture d'une note émanant du professeur Sée, de Linz (Autriche), dans laquelle se savant être l'hypothèse que les oiseaux migrateurs retrouvent leur chemin par l'attraction magnétique. Cette grande courbe est d'ailleurs géométrique. Cette grande courbe rappelle à M. Bouchard que se trouvant dans sa propriété de Saint-Pierre-du-Rouvray (Eure) il a constaté le 25 septembre dernier, par un beau jour, un grand nombre de perturbations magnétiques, le départ de toutes les hirondelles de la région. Cette coïncidence mérite d'être signalée.

Perturbation magnétique. — M. Angot adresse à l'Académie une note relative au phénomène magnétique dont il est question ci-dessus, et qui a été constaté à l'observatoire de Meudon, le 25 septembre 1909. Elle a été accompagnée d'une aurore boréale qui a été observée sur plusieurs points.

La température des étoiles. — M. Nordmann, jeune astronome bien connu par ses nombreux et savants travaux, s'est appliqué à mesurer la température des étoiles avec un appareil spécial qu'il a construit. Il résulte de ses travaux, analysés par M. Baillaud, que l'étoile « Delta de Persée » a une certaine étoile de la constellation du Taureau accuseraient de 5,600 degrés, celle de l'étoile polaire de 9,300, etc. Ces chiffres correspondent à ceux qui ont été obtenus par d'autres méthodes.

Botanique. — M. Guignard offre à l'Académie, de la part de son auteur, M. Georges Rouy, le onzième volume de la *Flora de France* publiée par ce savant botaniste. Il rappelle que cette publication est la plus importante qui ait été jusqu'ici consacrée à notre pays, et qu'elle est le fruit de la collaboration de la Corse et de l'Alsace-Lorraine. Comme ceux qui ont paru antérieurement, ce volume a exigé un travail considérable, occasionné surtout par l'étude et le contrôle des cartes et documents. Il donne lecture d'une note émanant de son auteur, M. Guignard, qui se félicite de la science à tous les points de vue. Il n'est pas douteux qu'il ne soit accueilli avec la même faveur que les précédents aussi bien à l'Académie qu'au public.

M. Edmond Perrier analyse un travail de M. A. Chevallier, actuellement en mission à la Côte-d'Ivoire, sur les différentes variétés d'ignames de ces régions qui sont ramené à trois principales.

LES DOCKERS DE MARSEILLE

Six cents dockers, employés à des déchargements de bois sur les quais de Marseille, se sont mis en grève hier soir. La cause du conflit est le refus du syndicat des négociants en bois de signer un nouveau contrat de travail, qu'ils acceptent cependant verbalement.

LES INSCRITS MARITIMES

Un nouvel incident s'est produit à Marseille à bord du paquebot *Moise*. Les chauffeurs s'étant plaints d'un travail excessif au cours du voyage de Marseille à Toulon, les patrons ont refusé de leur payer d'autre que ce qui est dû pour les services. Le syndicat des inscrits maritimes a adressé une protestation à M. Chéron.

SUR LES CHANTIERS DE LA LIGNE DE GALLARDON

La grève sur les chantiers du chemin de fer de Chartres à Gallardon est maintenant terminée. Les ouvriers des chantiers ont accepté de signer un nouveau contrat de travail, qu'ils acceptent cependant verbalement.

UN SYNDICAT DE LACTIERS

Les laticiers de l'arrondissement de Nancy viennent de constituer un syndicat « qui a pour but, disent les statuts, de créer des liens de confraternité entre ses membres, de veiller à la dignité du commerce de la lacterie et de maintenir la loyauté dans les transactions, de concourir aux intérêts communs à tous ses membres, une représentation constante organisée pour agir auprès du gouvernement, de la préfecture, des autorités municipales, de la loi de la commune et des particuliers, de fournir aux tribunaux et aux membres du syndicat des experts compétents », etc.

Académie des sciences

La séance est présidée par M. Bouchard. L'assistance est encore peu nombreuse.

Pourquoi les oiseaux retrouvent leur chemin. — M. Van Tieghem, en l'absence de M. Darboux, actuellement délégué aux fêtes de l'anniversaire de la découverte de l'Amérique, procède au dépouillement de la correspondance. Il donne lecture d'une note émanant du professeur Sée, de Linz (Autriche), dans laquelle se savant être l'hypothèse que les oiseaux migrateurs retrouvent leur chemin par l'attraction magnétique. Cette grande courbe est d'ailleurs géométrique. Cette grande courbe rappelle à M. Bouchard que se trouvant dans sa propriété de Saint-Pierre-du-Rouvray (Eure) il a constaté le 25 septembre dernier, par un beau jour, un grand nombre de perturbations magnétiques, le départ de toutes les hirondelles de la région. Cette coïncidence mérite d'être signalée.

Perturbation magnétique. — M. Angot adresse à l'Académie une note relative au phénomène magnétique dont il est question ci-dessus, et qui a été constaté à l'observatoire de Meudon, le 25 septembre 1909. Elle a été accompagnée d'une aurore boréale qui a été observée sur plusieurs points.

La température des étoiles. — M. Nordmann, jeune astronome bien connu par ses nombreux et savants travaux, s'est appliqué à mesurer la température des étoiles avec un appareil spécial qu'il a construit. Il résulte de ses travaux, analysés par M. Baillaud, que l'étoile « Delta de Persée » a une certaine étoile de la constellation du Taureau accuseraient de 5,600 degrés, celle de l'étoile polaire de 9,300, etc. Ces chiffres correspondent à ceux qui ont été obtenus par d'autres méthodes.

Botanique. — M. Guignard offre à l'Académie, de la part de son auteur, M. Georges Rouy, le onzième volume de la *Flora de France* publiée par ce savant botaniste. Il rappelle que cette publication est la plus importante qui ait été jusqu'ici consacrée à notre pays, et qu'elle est le fruit de la collaboration de la Corse et de l'Alsace-Lorraine. Comme ceux qui ont paru antérieurement, ce volume a exigé un travail considérable, occasionné surtout par l'étude et le contrôle des cartes et documents. Il donne lecture d'une note émanant de son auteur, M. Guignard, qui se félicite de la science à tous les points de vue. Il n'est pas douteux qu'il ne soit accueilli avec la même faveur que les précédents aussi bien à l'Académie qu'au public.

M. Edmond Perrier analyse un travail de M. A. Chevallier, actuellement en mission à la Côte-d'Ivoire, sur les différentes variétés d'ignames de ces régions qui sont ramené à trois principales.

LES DOCKERS DE MARSEILLE

Six cents dockers, employés à des déchargements de bois sur les quais de Marseille, se sont mis en grève hier soir. La cause du conflit est le refus du syndicat des négociants en bois de signer un nouveau contrat de travail, qu'ils acceptent cependant verbalement.

LES INSCRITS MARITIMES

Un nouvel incident s'est produit à Marseille à bord du paquebot *Moise*. Les chauffeurs s'étant plaints d'un travail excessif au cours du voyage de Marseille à Toulon, les patrons ont refusé de leur payer d'autre que ce qui est dû pour les services. Le syndicat des inscrits maritimes a adressé une protestation à M. Chéron.

SUR LES CHANTIERS DE LA LIGNE DE GALLARDON

La grève sur les chantiers du chemin de fer de Chartres à Gallardon est maintenant terminée. Les ouvriers des chantiers ont accepté de signer un nouveau contrat de travail, qu'ils acceptent cependant verbalement.

UN SYNDICAT DE LACTIERS

Les laticiers de l'arrondissement de Nancy viennent de constituer un syndicat « qui a pour but, disent les statuts, de créer des liens de confraternité entre ses membres, de veiller à la dignité du commerce de la lacterie et de maintenir la loyauté dans les transactions, de concourir aux intérêts communs à tous ses membres, une représentation constante organisée pour agir auprès du gouvernement, de la préfecture, des autorités municipales, de la loi de la commune et des particuliers, de fournir aux tribunaux et aux membres du syndicat des experts compétents », etc.

Académie des sciences

La séance est présidée par M. Bouchard. L'assistance est encore peu nombreuse.

Pourquoi les oiseaux retrouvent leur chemin. — M. Van Tieghem, en l'absence de M. Darboux, actuellement délégué aux fêtes de l'anniversaire de la découverte de l'Amérique, procède au dépouillement de la correspondance. Il donne lecture d'une note émanant du professeur Sée, de Linz (Autriche), dans laquelle se savant être l'hypothèse que les oiseaux migrateurs retrouvent leur chemin par l'attraction magnétique. Cette grande courbe est d'ailleurs géométrique. Cette grande courbe rappelle à M. Bouchard que se trouvant dans sa propriété de Saint-Pierre-du-Rouvray (Eure) il a constaté le 25 septembre dernier, par un beau jour, un grand nombre de perturbations magnétiques, le départ de toutes les hirondelles de la région. Cette coïncidence mérite d'être signalée.

Perturbation magnétique. — M. Angot adresse à l'Académie une note relative au phénomène magnétique dont il est question ci-dessus, et qui a été constaté à l'observatoire de Meudon, le 25 septembre 1909. Elle a été accompagnée d'une aurore boréale qui a été observée sur plusieurs points.

La température des étoiles. — M. Nordmann, jeune astronome bien connu par ses nombreux et savants travaux, s'est appliqué à mesurer la température des étoiles avec un appareil spécial qu'il a construit. Il résulte de ses travaux, analysés par M. Baillaud, que l'étoile « Delta de Persée » a une certaine étoile de la constellation du Taureau accuseraient de 5,600 degrés, celle de l'étoile polaire de 9,300, etc. Ces chiffres correspondent à ceux qui ont été obtenus par d'autres méthodes.

Botanique. — M. Guignard offre à l'Académie, de la part de son auteur, M. Georges Rouy, le onzième volume de la *Flora de France* publiée par ce savant botaniste. Il rappelle que cette publication est la plus importante qui ait été jusqu'ici consacrée à notre pays, et qu'elle est le fruit de la collaboration de la Corse et de l'Alsace-Lorraine. Comme ceux qui ont paru antérieurement, ce volume a exigé un travail considérable, occasionné surtout par l'étude et le contrôle des cartes et documents. Il donne lecture d'une note émanant de son auteur, M. Guignard, qui se félicite de la science à tous les points de vue. Il n'est pas douteux qu'il ne soit accueilli avec la même faveur que les précédents aussi bien à l'Académie qu'au public.

M. Edmond Perrier analyse un travail de M. A. Chevallier, actuellement en mission à la Côte-d'Ivoire, sur les différentes variétés d'ignames de ces régions qui sont ramené à trois principales.

Tué à la mairie par sa maîtresse. — On nous télégraphie de Toulouse :

Hier après-midi, vers cinq heures, devait avoir lieu à l'hôtel de ville le mariage de M. Jacques Gourneret, vingt-cinq ans, premier clerc des M. Bouzinaud, et de Mlle Pauline Deloncle, trente-cinq ans, couturière.

Un remariage en même temps et venant, qui paraissait attendre quelque un.

Quand le cortège de M. Gourneret, les amis du mari, apercevant cette jeune femme, redoublèrent d'efforts, et désireux de l'éviter, lui firent demander à M. Paul Fouga, adjoint au maire, délégué aux fonctions d'état civil, de vouloir bien consentir à marier M. Gourneret, soit dans son cabinet, soit dans un lieu quelconque de la mairie.

M. Paul Fouga y consentit, et on consulta alors à M. Gourneret de quitter la salle commune pour se rendre dans le cabinet de l'état civil.

M. Gourneret alla en effet dans le cabinet, mais Marie Desgrosnat, trente-trois ans, sa femme, vint lui.

Tu es bien décidé ? lui dit-elle.

— Oui, répondit M. Gourneret. Laisse-moi tout est fini. Je ferai pour toi ce que je pourrai, mais laisse-moi tranquille.

L'incident fut réglé par le maire et fut réglé de telle sorte que M. Gourneret put se marier et fut fiancé de sa femme, mais soudain revenant sur ses pas elle s'élança vers l'amant infidèle et lui plongea dans la gorge un couteau de cuisine.

Fort heureusement, M. Gourneret fut transporté dans une pharmacie voisine; l'artère carotide était tranchée.

Elle m'a tué, dit-il, et il exprima, à déclaré qu'elle avait agi dans un accès de désespoir; elle aimait M. Gourneret au point de ne pouvoir vivre sans lui. Pour s'unir à lui, elle avait divorcé.

En apprenant que M. Gourneret était mort, elle fut saisie d'un accès de désespoir et se précipita sur le cadavre de son mari qu'elle transporta à son domicile.

INFORMATIONS DIVERSES

— Nos relations commerciales avec les Etats-Unis furent l'objet d'exposés de la part de MM. André Sayous, Charles Lamy, Paul Guéneau et Eugène Buhau, au déjeuner mensuel de la Fédération des industriels et des commerçants français, samedi prochain, à l'hôtel Continental.

— En raison du terme, visiter aux Grands Magasins Dufayel l'exposition de mobiliers par milliers, sièges, tapis, tentures, articles de chauffage, éclairage, meubles, ornements, porcelaines et céramiques, bicyclettes, voitures d'enfants, machines à coudre, etc., etc. Nombreuses attractions.

— A la grande fête de charité qui a eu lieu dimanche au Jardin de Paris au profit des œuvres de l'arrondissement, l'harmonie de la Bénédicte, venue de Roubaix au grand complet, a remporté, dans les deux concerts qu'elle a donnés, un brillant succès habituel; aussi le comité d'organisation lui a décerné le magnifique vase de Sévres offert par le président de la République.

LES PROCEDES CLEMENCEAU

Le *Foyer*, l'admirable pièce de M. Mithau et Natanson, sera jouée à Roubaix au théâtre de la ville, dimanche 3 octobre à huit heures du soir, et les éléments roubaixiens sont naturellement fiers et émus de voir les moyens par lesquels le public roubaixien a pu assister à la représentation de cette œuvre, l'admirable pièce de M. Mithau et Natanson.

Mesdemoiselles, messieurs.

C'est au nom de l'Union catholique de Roubaix que nous venons vous adresser nos plus cordiales félicitations pour la représentation d'aujourd'hui de la pièce qui attaque honteusement la religion et la charité. Cette pièce est un tissu d'injustices, mensonges et faussetés. Elle a été écrite par un auteur qui se vante de son talent et de son génie.

Cette proclamation fut à peine entendue et le commissaire, survenant, invita M. Lescaudier et ses amis à la suivre, ce qu'ils firent aussitôt.

La représentation commença, mais fut interrompue par les cris de nos collègues, qui commencèrent à crier et à se lever, occupant les répliques des artistes, les injures même en leur jetant du poivre à la figure. Ils criaient en outre : « Vive le roi ! Bas les Rôles ! » et « Vive la République ! ».

La police arrêta alors les principaux perturbateurs, dont un seul fut maintenu en état d'arrestation.

— Ce soir :

— A la Porte-Saint-Martin, pour la dernière fois, le *Roy sans Royaume*.

— A l'Opéra, M. Dalmas, retour de son congé annuel, reprendra vendredi, en reprenant dans la *Walkyrie* le rôle de Wotan qu'il créa.

— A l'Opéra-Comique, M. Maurice Donnay a lu dimanche 3 octobre le *Mariage de Figaro* de M. Lescaudier, sur lequel il a eu à dire de très bonnes choses.

M. Claude Terrasse a fait entendre sa grande œuvre de jeunesse, la suite sera présentée prochainement par M. Carré; après quoi auteurs et directeur distribueront la pièce.

A la Gaîté, Mlle Lucie, la créatrice du rôle de docteur, dans *Le Mariage de Figaro*, fera le mercredi 13 octobre sa rentrée dans l'ouvrage de M. Henri Hirschmann et Gustave Hertz.

— Au théâtre de la République, on jouera dimanche 3 octobre *Le Roi sans Royaume* de M. Lescaudier, sur lequel il a eu à dire de très bonnes choses.

— A l'Opéra-Comique, M. Maurice Donnay a lu dimanche 3 octobre le *Mariage de Figaro* de M. Lescaudier, sur lequel il a eu à dire de très bonnes choses.

M. Claude Terrasse a fait entendre sa grande œuvre de jeunesse, la suite sera présentée prochainement par M. Carré; après quoi auteurs et directeur distribueront la pièce.

NECROLOGIE

A Meudon vient de mourir M. Elie Fouré, membre de la Société des gens de lettres. Cigarière et écrivain, il s'était fait connaître par son poème *Onélie*, et depuis par ses articles dans les journaux. Il était un homme de lettres, très apprécié et très vivant, qui reste inachevé. Ses obsèques auront lieu mercredi, à Meudon.

On annonce la mort de M. Lecroix, près Vallet (Loire-Inférieure), à l'âge de soixante-huit ans, du docteur Alfred Hourtaux, professeur de clinique chirurgicale à l'école de médecine de Nantes, correspondant de l'Académie de médecine, chevalier de la Légion d'honneur, etc.

Il était l'auteur d'études estimées, notamment sur les kystes, les fibromes et les pleurogènes, ainsi que d'un grand nombre de notices insérées dans le Dictionnaire de médecine et de chirurgie de Jaccoud.

M. J.-B. Mirman, doyen de la Société des chefs d'institution de la Seine, père de M. Mirman, directeur de l'assistance et d'hygiène publiques au ministère de l'Intérieur, est décédé dimanche soir, à son domicile, 88, boulevard de Paris.

Les obsèques civiles auront lieu demain mercredi à six heures.

On se réunira au domicile mortuaire.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques, à la chapelle de la Madeleine, à six heures.

Elle était âgée de 72 ans, mariée pendant 30 ans à son mari, qui fut un grand musicien, et fut la femme de son mari pendant 30 ans.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une femme de haute intelligence, de cœur incomparable et d'une indélébile charité, Mme Albert Legier, née Cécile Lawrence, veuve de l'éminent directeur de la Compagnie d'Assurances de la musique, décédée à son domicile, 13, rue Théry (porte Dauphine), le 27 septembre.

L'inhumation a eu lieu vendredi, conformément aux instructions formelles de la défunte, personne aux obsèques,